



Tableau d'information de la carte Visa® Or RBC Récompenses® (susceptible d'être modifié)

Taux d'intérêt annuel	Achats : 19,99 % Avances de fonds : 21,99 % Ces taux d'intérêt sont en vigueur dès l'ouverture de votre compte de carte de crédit (que votre carte soit activée ou non). Votre taux d'intérêt augmentera à 24,99 % pour les achats et 26,99 % pour les avances de fonds pendant au moins 6 mois si vous n'effectuez pas le paiement minimum au plus tard à la date d'échéance et que vous ne l'avez toujours pas fait au plus tard à la date où votre prochain relevé est produit, et ce, 2 fois ou plus au cours d'une période de 12 mois. Cela prendra effet au cours de la troisième période de relevé suivant le paiement en souffrance ayant occasionné l'augmentation du taux.
Période sans intérêt et délai de grâce	Vous profiterez d'une période sans intérêt et délai de grâce d'au moins 21 jours pour les nouveaux achats et les frais si vous réglez intégralement votre solde au plus tard à la date d'échéance du paiement indiquée sur votre relevé. Si vous ne réglez pas intégralement votre solde au plus tard à la date d'échéance du paiement, vous devez alors payer des intérêts sur tous les achats et tous les frais indiqués sur votre relevé du mois en question, à partir de la date de l'opération jusqu'au jour où nous recevons le paiement intégral du solde à payer. Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds. Les retraits d'espèces, les transferts de solde, l'utilisation de chèques tirés sur une carte de crédit RBC Banque Royale®, le paiement de certaines factures et les opérations assimilables à des paiements en espèces sont considérés comme des avances de fonds. Ces intérêts courront à partir du moment où l'avance est consentie jusqu'à ce que nous recevions le paiement du montant total que vous devez.
Paiement minimum	10 \$ plus les intérêts et les frais, ou l'intégralité de votre solde s'il est inférieur à la somme de 10 \$ plus les intérêts et les frais. Tout paiement minimum en souffrance sera également ajouté.
Opérations de change	Les opérations en devises étrangères font l'objet d'une conversion en dollars canadiens à un taux de change majoré de 2,5 % comparativement au taux que la Banque Royale du Canada doit effectivement payer le jour où nous inscrivons l'opération à votre compte de carte de crédit.
Frais annuels	Aucuns frais annuels.
Autres frais	<u>Frais sur avance de fonds</u> : 3,50 \$ pour i) les retraits d'espèces ou les opérations assimilées à des opérations en espèces, au Canada, ou ii) les paiements de factures ou les transferts de solde effectués à un taux d'intérêt de lancement qui vous a été offert à l'ouverture du compte ou à votre taux d'intérêt standard. 5,00 \$ si le retrait d'espèces ou l'opération assimilée à des opérations en espèces est effectué à l'extérieur du Canada. Aucuns frais sur les chèques de carte de crédit assortis de votre taux d'intérêt standard ou de lancement. <u>Frais liés au taux promotionnel</u> : Jusqu'à 3 % du montant de l'opération lorsque vous profitez d'une offre de taux d'intérêt promotionnel après l'ouverture du compte, en établissant un chèque de carte de crédit ou en effectuant un transfert de solde pendant la période promotionnelle. Les frais sur taux promotionnel exacts vous seront divulgués au moment de la proposition de l'offre. Les frais sur avance de fonds et les frais liés au taux promotionnel sont imputés dans les 3 jours ouvrables suivant l'inscription de l'opération à votre compte. <u>Paiement refusé</u> : 45 \$ facturés à la date à laquelle l'inscription du paiement refusé est portée à votre compte, lorsqu'un paiement effectué à votre compte de carte de crédit est retourné pour quelque raison que ce soit. <u>Dépassement de limite</u> : Si votre solde dépasse votre limite de crédit en tout temps au cours de la période couverte par votre relevé mensuel, des frais de 29 \$ sont facturés le jour où le solde dépasse votre limite de crédit et le premier jour de chaque période de relevé subséquente si votre solde continue de dépasser la limite. Les frais sont facturés une fois par période de relevé. <u>Copies additionnelles</u> : 5 \$ par relevé mensuel, facturés dans les 3 jours ouvrables à partir de la date à laquelle la copie a été demandée. 1,50 \$ facturé dans les 3 jours ouvrables à partir de chaque mise à jour de relevé mensuel effectuée à un GAB ou en succursale. 2 \$ pour un relevé d'opération qui n'est pas associé au relevé mensuel actuel. Les frais sont facturés chaque fois que la situation se répète.